

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le seize mars deux mil huit à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de MONTLAUR proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du neuf mars deux mil huit se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux : ALINAT Jacqueline, ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Francis, COVINHES Brigitte, CRANSAC David, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, SOLIER Pascal, SOLIER-ZULIANI Cathy.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CASTAN Francis, maire, qui, après l'appel nominal, a donc donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et MM. ALINAT J., ALINAT M., BERNAT, CASTAN, COVINHES, CRANSAC, DECUP-CAUMES, DOMENGE, GUIRAUD, RAMONDENC, RASCOL, RICARD, RIVEMALE, SOLIER, SOLIER-ZULIANI dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme DECUP-CAUMES Marie-Claude, la plus âgée des membres du conseil municipal a pris la présidence.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme RAMONDENC Viviane.

ELECTION DU MAIRE

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L.2122-7, L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs :	1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. CASTAN Francis, quatorze voix,	14
-----------------------------------	----

M. CASTAN Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. CASTAN Francis élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs :	1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. RIVEMALE Patrick, quatorze voix, 14

M. RIVEMALE Patrick ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs :	1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Mme SOLIER-ZULIANI Cathy, quatorze voix 14

Mme SOLIER-ZULIANI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs :	1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. RASCOL Alain, quatorze voix, 14

M. RASCOL Alain ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 1

Reste pour les suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme RAMONDENC Viviane, quatorze voix, 14

Mme RAMONDENC Viviane ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.